

PROTOCOLE POUR LA PRÉSENTATION DES TEXTES

Société québécoise d'ethnologie

Les supports de présentation

1. Les textes, présentés à double interligne, doivent être saisis sur **support** informatique; sur demande, une version imprimée pourra être exigée.
2. On utilisera le **logiciel** Microsoft Word (MSWord).
3. Toutes les pages doivent être **numérotées** à la suite, en chiffres arabes. Tous les textes doivent être aisément lisibles.
4. Les **graphiques, figures et illustrations** doivent être soumis séparément, sous la forme de prêts à photographier, dans un fichier électronique différent. On indiquera clairement dans le texte l'endroit où l'on souhaite les voir insérer.

La typographie et la mise en page

1. Tous les **débuts de paragraphe**, y compris dans les citations et dans les notes, sont marqués par un taquet de tabulation équivalent à trois (ou cinq) espaces. Il n'y a pas d'interligne additionnel entre les paragraphes.
2. Les **citations** qui occupent moins de trois lignes s'enchaînent sans alinéa au texte qui les précède et sont placées entre guillemets dits « français » (guillemet ouvrant et guillemet fermant ou chevrons : « ... »). Les citations de plus de trois lignes sont placées uniformément en retrait de la marge de gauche et ne sont pas mises entre guillemets. On ne place la ponctuation à l'intérieur du guillemet fermant que si elle appartient en propre au texte cité. L'usage des guillemets droits ou recourbés ("...") sera réservé à encadrer une citation à l'intérieur d'une autre citation (« Ça "s'adonne" bien, j'en ai justement deux », fit-il.)
3. Dans une citation, tout **ajout, modification ou suppression** s'indique par des crochets : [...]. Dans le cas de suppression, les mots supprimés sont remplacés par trois points de suspension. Une orthographe capricieuse ou fautive dans une citation doit être suivie de l'indication [*sic*].
4. Les citations doivent correspondre exactement au texte original. La responsabilité de l'**exactitude des citations** appartient à l'auteur.
5. Les **appels de note** dans le texte s'indiquent par un chiffre arabe placé en exposant, sans parenthèses, avant toute ponctuation et tout guillemet. Quant aux **notes** elles-mêmes, elles sont présentées en bas de page. Il n'est donc pas question de présenter des références tronquées du genre (Lemieux 1973 : 46) à l'intérieur du texte.

6. Les **nombres** s'écrivent en toutes lettres d'un à vingt, en chiffres à partir de 21. Au-delà de 999, une espace insécable sépare les chiffres par groupes de trois à partir de la droite, sauf s'il s'agit de numéros d'ordre ou d'années. Les fractions décimales sont séparées du nombre entier par une virgule, non par un point. On laisse une espace insécable entre un nombre et le symbole (unité monétaire ou de mesure) qu'il détermine.
7. Les **mots en langue étrangère** doivent être placés en italique, y compris les abréviations latines utilisées dans les notes (*id.*, *ibid.*, *et al.*, *supra*, *infra*, *cf.*, *op.cit.*, *loc. cit.*, *sic*, *etc.*). Pour la graphie des sigles et des acronymes, on veillera à respecter avec constance les règles que l'on aura adoptées (majuscules ou minuscules, suivies ou non d'un point).
8. Les **majuscules** prennent l'accent, la cédille ou le tréma comme les minuscules.

Références bibliographiques

1. Comme on ne publie **pas de bibliographie** en fin d'article, on aura intérêt à présenter ses **références bibliographiques** avec précision selon les modèles suivants :
 - a) pour un **livre** :
Prénom Patronyme, *Titre. Sous-titre*, ville, éditeur, « collection » n^o, année de publication, pages (folios cités).
 - b) pour une **section dans un ouvrage collectif** :
Prénom Patronyme, « Titre de la section », dans *Titre de l'ouvrage* sous la direction de Prénom Patronyme [ou (dir.)], ville, éditeur, « collection », année de publication, pages.
 - c) pour un **article de revue ou de journal** :
Prénom Patronyme, « Titre de l'article », dans *Nom du périodique*, vol. X, n^o Y, date (ou saison), pages.
 - d) pour un **manuscrit**, une thèse, un ouvrage inédit :
Prénom Patronyme, « Titre du document », nature du document (lettre, thèse, *etc.*), ville, date, pages.
Pour un document d'archives, on ajoutera le dépôt qui le conserve (l'institution et la ville) et la cote.
2. L'emploi de la **majuscule dans les titres** suivra les usages suivants.
 - a) La majuscule se met toujours **au premier mot du titre** (*Au pays des géants et des fées* ; *En roulant ma boule* ; *Il était une fois* ; *Sur les rives du fleuve Saint-Jean* ; *Trois contes populaires*).
 - b) Si le titre commence par un **article défini**, la majuscule se met aussi au premier nom et à l'adjectif qualificatif qui le précède (*Les Jongleurs du billochet* ; *Les Joyeux Petits Contes canadiens* ; *Les Vieux Remèdes au tribunal de l'histoire*) ;
 - c) sauf si le titre forme une **proposition** (*Les enfants disent* ; *Les vieux m'ont conté*).

Abréviations courantes

[Anonyme]	sans mention de l'auteur
<i>cf.</i> [<i>confer</i>]	voir
<i>et al.</i> , [<i>et alii</i>]	et autres auteurs
<i>etc.</i> [<i>et cetera</i>]	jamais <i>etc.</i> ...
f.	feuillet(s)

h.-t.	hors-texte
<i>ibid.</i> [<i>ibidem</i>]	même ouvrage du même auteur
<i>id.</i> [<i>idem</i>]	même auteur
ill.	illustration(s)
<i>infra</i>	ci-dessous, plus bas
<i>loc. cit.</i> [<i>loco citato</i>]	même ouvrage, même page
ms.	manuscrit(s)
n ^o , n ^{os}	numéro, numéros
<i>op. cit.</i> , [<i>opere citato</i>]	ouvrage déjà cité
p.	page, pages
pl.	planche(s)
[s.d.]	[sans date]
[s.é.]	[sans éditeur]
[<i>sic</i>]	[tel quel] incorrection
[s.l.]	[sans lieu]
[s.l.n.d.]	[sans lieu ni date]
[s.l.n.é.]	[sans lieu ni éditeur]
[s.p.]	[sans pagination]
<i>supra</i>	ci-dessus, plus haut
t.	tome
vol.	volume
1 ^{er}	premier
1 ^{re}	première
2 ^e	deuxième

[Sources: « Protocole des auteurs » des Presses de l'Université d'Ottawa, 1992 ; « Liste des signes conventionnels et des abréviations » et « Normes bibliographiques » du *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec* I, 1978, p. XLIX-LII, et vol. II-IX, 1980-2016 ; « Précisions méthodologiques » du *Répertoire ethnologique de l'Ontario français* de J.-P. Pichette, 1992, p. 5-9 ; et normes du *Dictionnaire des écrits de l'Ontario français 1613-1993*, Presses de l'Université d'Ottawa, 2010.]

Document révisé le 6 septembre 2016.